

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
***1.1 Identificateur de produit**

***Nom du produit:** SUCROSE (BRIX)

***Code du produit:** BS15S

***1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

***Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires

***1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

***Producteur/fournisseur:**

Reagecon Diagnostics Ltd.
 Shannon Free Zone,
 Shannon,
 Co. Clare,
 IRL.

Tel +353 61 472622

Fax +353 61 472642

***Service chargé des renseignements:** sds@reagecon.ie

***1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

24 HOUR EMERGENCY CONTACT NUMBER AVAILABLE:- If phoning from USA 011-353-86-0224204, If phoning from Rest of World 00-353-86-0224204

SECTION 2: Identification des dangers
***2.1 Classification de la substance ou du mélange**

***Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

***Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.

***Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

***Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

***2.2 Éléments d'étiquetage**

***Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

***Pictogrammes de danger** néant

***Mention d'avertissement** néant

***Mentions de danger** néant

***2.3 Autres dangers**

***Résultats des évaluations PBT et vPvB**

***PBT:** Non applicable.

***vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

***Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

***Composants dangereux:**

CAS: 57-50-1	saccharose, pur	10-25%
EINECS: 200-334-9	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2014

Numéro de version 2

Révision: 08.10.2014

Nom du produit: SUCROSE (BRIX)

(suite de la page 1)

***Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

*4.1 Description des premiers secours

***Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

***Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

***Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

***Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

***Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

***4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

*5.1 Moyens d'extinction

***Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

*5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*5.3 Conseils aux pompiers

***Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

***6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Diluer avec beaucoup d'eau.

***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

***6.4 Référence à d'autres sections**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

***7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.

***Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

***7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

***Stockage:**

***Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

***Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

***Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2014

Numéro de version 2

Révision: 08.10.2014

Nom du produit: SUCROSE (BRIX)

(suite de la page 2)

***7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

***Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

***8.1 Paramètres de contrôle**

***Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

57-50-1 saccharose, pur

VME ()	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
--------	-------------------------------------------

***Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

***8.2 Contrôles de l'exposition**

***Équipement de protection individuel:**

***Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

***Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

***Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

***Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

***Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

***Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

***9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

***Indications générales.**

***Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit

*Odeur:	Caractéristique
----------------	-----------------

*Seuil olfactif:	Non déterminé.
-------------------------	----------------

*valeur du pH:	Non déterminé.
-----------------------	----------------

***Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
-------------------------	----------------

Point d'ébullition:	100 °C
----------------------------	--------

*Point d'éclair	Non applicable.
------------------------	-----------------

*Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
------------------------------------------	-----------------

***Température d'inflammation:**

Température de décomposition:	Non déterminé.
--------------------------------------	----------------

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2014

Numéro de version 2

Révision: 08.10.2014

Nom du produit: SUCROSE (BRIX)

(suite de la page 3)

*Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
*Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
*Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
*Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
*Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
*Densité relative.	Non déterminé.
*Densité de vapeur.	Non déterminé.
*Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
*Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
*Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
*Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
*Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
Eau:	85,0 %
*9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

*10.1 Réactivité

*10.2 Stabilité chimique

***Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

***10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

***10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

***10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

***10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

*11.1 Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë:

*Effet primaire d'irritation:

***de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

***des yeux:** Pas d'effet d'irritation.

***Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

*Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2014

Numéro de version 2

Révision: 08.10.2014

Nom du produit: SUCROSE (BRIX)

(suite de la page 4)

SECTION 12: Informations écologiques

*12.1 Toxicité

*Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

*12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

*12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

*12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

*Autres indications écologiques:

*Indications générales: En général non polluant

*12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

*PBT: Non applicable.

*vPvB: Non applicable.

*12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

*13.1 Méthodes de traitement des déchets

*Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

*Emballages non nettoyés:

*Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

*14.1 No ONU	
*ADR, IMDG, IATA	néant
*14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
*ADR, IMDG, IATA	néant
*14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
*ADR, IMDG, IATA	
*Classe	néant
*14.4 Groupe d'emballage	
*ADR, IMDG, IATA	néant
*14.5 Dangers pour l'environnement:	
*Marine Polluant:	Non
*14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
*14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
*Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
*"Règlement type" de l'ONU:	-

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2014

Numéro de version 2

Révision: 08.10.2014

Nom du produit: SUCROSE (BRIX)

(suite de la page 5)

SECTION 15: Informations réglementaires

***15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

***Prescriptions nationales:**

***Classe de pollution des eaux:** En général non polluant.

***15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

***Service établissant la fiche technique:** Health and Safety

***Contact:** sds@reagecon.ie

***Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)